

Entretien avec Mgr Hervé Giraud

évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin

— Père, lorsque nous vous avons rencontré à Lourdes lors du forum que nous organisons à Diaconia 2013, vous aviez insisté sur le fait que « si la personne divorcée ne peut plus être considérée comme signe de l'indissolubilité, du fait de l'atteinte portée au sacrement de mariage, elle peut être signe autrement. Elle sera signe de fraternité, de solidarité, de droiture ». Cette parole a eu beaucoup d'échos. Pouvez-vous nous dire comment dans votre pratique d'évêque, vous mettez en pratique cette approche ?

M^{gr} Hervé Giraud : Dans notre diocèse, nous avons créé des groupes dénommés "Delta" qui permettent à des personnes en situation de divorce dans la diversité des réalités humaines (personnes séparées, divorcées, remariées civilement ou pas, réengagées dans une nouvelle union ou pas) de se poser, de partager avec d'autres, de cheminer dans la foi et de retrouver leur place dans l'Église comme baptisés, afin de (ré)ouvrir un avenir et une espérance. J'ai personnellement accompagné pendant une année un de ces groupes, dont nous résumons la philosophie en disant simplement : « le divorce fait mal, parlons-en ».

— Cette approche, qui prend en compte, toutes les situations de

séparation, est proche des groupes-relais que fédère notre association au niveau national. Mais souvent beaucoup des personnes concernées voudraient que l'Église puisse aller plus loin et que, passé ce temps de remise en route, la réintégration dans la communauté ecclésiale soit plus complète.

M^{gr} H. G. : Nous touchons là l'un des enjeux majeurs de l'actuel synode sur la famille. Soyons clair : la question la plus difficile concerne les divorcés qui s'engagent dans une seconde union. Pour eux, il ne peut pas y avoir un deuxième mariage sacramentel car le mariage chrétien est indissoluble. En revanche, l'accès aux autres sacre-

"Le divorce fait mal, parlons-en."

ments serait lié à la possibilité de recevoir l'absolution qui permettra de revenir à la table eucharistique. Traditionnellement, on pense qu'une nouvelle union fait vivre nécessairement dans un état d'adultère permanent qui empêche la réconciliation. Je ne suis pas spécialiste de ces questions théologiques mais je n'arrive pas à considérer qu'une nouvelle union basée sur un amour sincère entre deux personnes puisse être réduite à un acte d'adultère. Il doit y avoir une autre

manière d'aborder cette question et j'ai été très intéressé par le texte de Mgr Vesco, l'évêque d'Oran, qui en théologien et en juriste, considère que l'on confond peut-être une infraction instantanée (la séparation) avec une présumée infraction continue (qui serait l'état de vie en couple) et qui propose de prendre également en compte le caractère indissoluble du véritable amour conjugal qui peut exister dans le nouveau couple. Il faudrait arriver à clarifier davantage la relation entre acte et état, mais c'est vraiment difficile d'y voir clair notamment sur l'idée d'état de vie.

— Les débats assez vifs lors de la récente session du synode ont fait craindre que le pape François ne rencontre des difficultés dans son projet de faire avancer l'Église sur ces questions de pastorale familiale, alors que l'attente est assez vive parmi les chrétiens. Quelle est votre vision du processus synodal en cours et comment chaque diocèse peut-il y contribuer ?

M^{gr} H. G. : Je crois qu'il ne faut pas mal interpréter le fait que certains passages du rapport d'étape n'aient pas été approuvés à une majorité suffisante. Tout d'abord parce qu'ils ont néanmoins tous été votés à la majorité,



© DR

Le pape François avec Mgr Hervé Giraud à Rome

même ceux concernant les divorcés remariés, ce qui est un signe important et aussi parce que l'on ne sait pas si certains votes négatifs ne proviennent pas de pères synodaux qui auraient trouvé ces textes insuffisants. Pour ma part, je suis frappé de la révolution silencieuse que le pape François a engagée pour faire avancer l'Église sur des sujets très sensibles (comme aussi l'écologie, les migrants ou les questions financières) en voulant associer le peuple chrétien. Nous vivons actuellement une grande première, qui est une consultation universelle de tous les chrétiens afin que s'exprime le « *sensus fidei* », ce qui est renforcé à l'heure du numérique et des réseaux sociaux. Ici, nous avons consulté tout le diocèse en décembre 2012

autour des questions familiales et nous allons rediffuser le nouveau texte issu du synode et les questions qui l'accompagnent afin que chaque paroisse choisisse les sujets sur lesquels elle voudra contribuer. Ensuite, notre contribution avec celles des autres diocèses sera débattue lors des quatre forums qui se tiendront à Lourdes durant la conférence des évêques de France. Et le pape tient à ce qu'entre évêques, il existe une vraie « *paresia* », c'est une liberté de débattre sans préjugé.

■ Vous pensez donc que nous sommes en bonne voie ?

M^{gr} H. G. : Je trouve que nous sommes engagés dans une bonne voie, celle de l'écoute, du débat, de la

maturation progressive. Pour autant, les textes actuels ne sont pas parfaits. En ce qui me concerne, j'ai déjà indiqué, par exemple, qu'il manquait quelque chose concernant la situation des personnes célibataires. Mais le débat, notamment sur les questions des personnes divorcées continue et si nous ne sommes pas à l'abri d'une désillusion, j'ai bon espoir que l'Esprit Saint arrive à passer au travers des fissures et qu'il en sorte de belles choses afin de permettre aux personnes concernées de traverser l'impasse dans laquelle elles se retrouvent trop souvent. ■

**Propos recueillis par
Anne Pétremant
et Bertrand Warusfel**